



## ARRÊTÉ DU MAIRE n° 2025-34 Règlementation de la circulation Chemin des Trottières

**OBJET : Circulation alternée chemin des Trottières pour travaux**

**Le Maire d'ALIX,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2, relatifs à la circulation et au stationnement,

Vu l'arrêté A2025-11 du 26 février 2025 de non-opposition à une déclaration préalable pour la réfection d'un mur de clôture donnant sur le chemin des Trottières,

Vu la demande d'arrêté de circulation présentée le 26 février 2025 par Monsieur Alain DRIOT, relative à la réalisation des travaux, et la demande de prolongation du 23 mai 2025,

Considérant que pour la réalisation de ces travaux il convient de réguler la circulation,

### ARRÊTE

**Article 1 : Une circulation alternée est instaurée chemin des Trottières** entre l'intersection avec la RD76 (route de Villefranche) et l'intersection avec l'impasse du bois des Noyers et de la montée du Pontet **du 26 mai au 28 mai 2025.**

**Article 2 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur. La Commune se réserve le droit d'annuler le présent arrêté.

**Article 3 : Sécurité**

La sécurité du chantier sera assurée par l'entreprise DE CUEVAS qui réalise les travaux. La Commune se décharge de toute responsabilité en cas d'accident. **Mr DRIOT est tenu d'informer la Commune, au moins 72 heures avant toute modification du planning, par mail : [mairie@alix-village.fr](mailto:mairie@alix-village.fr).**

**Article 4 : Remise en état des lieux**

Lors de l'achèvement des travaux et avant le rétablissement normal de la circulation, la chaussée devra être propre et satisfaire aux normes de sécurité en vigueur et aux conditions d'aménagement antérieur.

**Article 5 : Affichage**

Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier par le pétitionnaire.

**Article 10 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie d'Anse
- Le SDMIS du Rhône.
- Le Département du Rhône (service de voirie Nord)
- La CC Beaujolais Pierres Dorées (dont le service déchet)

Fait à ALIX, le 23 mai 2025

Le Maire



Pascal LEBRUN